



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 2 REJEB 1435 (2 MAI 2014)**

*

Le conseil du gouvernement a adopté les projets de décrets et la convention internationale suivants :

Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-14-289** fixant les modalités d'organisation et de gestion du compte ouvert au nom du notaire à la caisse de dépôt et de gestion.
- 2. Projet de décret n° 2-13-637** modifiant le décret n° 2-00-688 du 3 chaâbane 1421 (31 octobre 2000) portant attribution de la licence d'établissement et d'exploitation du réseau public de télécommunication par satellites de type « GMPCS ».
- 3. Projet de décret n° 2-13-442** portant création et organisation de l'Institut de formation aux métiers de l'industrie automobile Tanger-Méditerranée.

Convention internationale :

Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adoptée par l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) lors de la Conférence diplomatique tenue à Marrakech du 17 au 28 juin 2013.

- **Projet de loi n° 24-14** portant approbation du Traité mentionné ci-dessus.